



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 22 février 2024

Le conseil municipal de Saint-Fargeau s'est réuni en séance publique, le jeudi vingt-deux février deux mille vingt-quatre à vingt heures à la Mairie de Saint-Fargeau sous la présidence de Monsieur Dominique CHARPENTIER, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames RIVOAL, JACQUOT, GADANT et BLONDET ainsi que Messieurs CHARPENTIER, ORIEUX, HENRI et CHEN

#### Étaient absents excusés :

Monsieur Johann BLONDET qui a donné procuration à Madame Patricia BLONDET  
Monsieur Jérémy BOUCHE qui a donné procuration à Madame Annie RIVOAL  
Monsieur Hervé SUSTRAC qui a donné procuration à Monsieur Richard ORIEUX  
Madame Clotilde DAGREGORIO – Monsieur Jean-Rémy TARLET – Madame Nathalie BROCHUT – Madame Julie GRISEL -

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GADANT

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 19 février 2024, l'ordre du jour était le suivant :

- 1. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet**
- 2. Subvention Ecole Maternelle – Voyage scolaire**
- 3. Remboursement à des élus**

## 1. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison du recrutement d'un adjoint administratif qui assurera un mi-temps à l'Agence Postale Communale et un mi-temps au service administratif de la mairie.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>èmes</sup>.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35èmes) pour assurer le recrutement d'un adjoint administratif à mi-temps pour l'Agence Postale Communale et à mi-temps au service administratif de la Mairie.**
- **et MODIFIE le tableau des emplois en conséquence.**

## 2. Subvention à l'Ecole Maternelle pour un voyage scolaire au Centre Equestre des Grilles et à la colonie du Bourdon -

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Marianne BOURGET, Directrice de l'Ecole Maternelle de Saint-Fargeau relatif à une demande de subvention pour un séjour du 17 au 18 juin 2024 au Centre Equestre des Grilles et à la colonie du Bourdon pour la classe de toute-petite-section et de moyenne section.

**Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE une subvention de cinq cent douze euros (512,00 €) à l'Ecole Maternelle de St Fargeau pour un séjour du 17 au 18 juin 2024 au Centre Equestre des Grilles et à la colonie du Bourdon.**

### 3. Remboursement à un élu

Monsieur le Maire précise que la question relative au remboursement de l'avance faite par Monsieur Hervé SUSTRAC n'a pas encore été définitivement complétée. Cette question est reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités territoriales de recourir aux mandats administratifs pour le paiement de leurs dépenses.


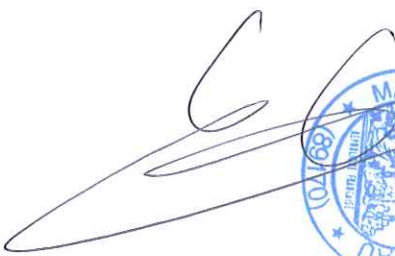
Il demande donc que la commune reverse à Monsieur Dominique CHARPENTIER le montant de l'avance qu'il a consentie pour le règlement de frais de déplacement par carte bancaire de 134.82 euros pour la visite de « Bois, Nature, Détente » Hébergements insolites Les Herbiers (Vendée) pour le terrain de camping municipal

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder au remboursement d'un montant de 134.82 euros à Monsieur Dominique CHARPENTIER sur le budget de la commune.**

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 20 heures 25

**Le Maire**  
**Dominique CHARPENTIER**

**La Secrétaire de séance**  
**Isabelle GADANT**



- Commune de Saint-Fargeau – séance du conseil municipal du 22 février 2024

Annie RIVOAL

Brigitte JACQUOT

Isabelle GADANT

Patricia BLONDET

Dominique CHARPENTIER

Richard ORIEUX

Jean-Philippe HENRI

Clément CHEN